

N° 95

# SENAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur

*Rapporteur général*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 30

**TEMPS LIBRE**

**IV – Tourisme**

*Rapporteur spécial* : M. Yves DURAND

(1) Cette commission est composée de : MM. Édouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montaiembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillaud, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Deffau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gaetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moynet, René Monory, Jean François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasi, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale** (7<sup>e</sup> législ.) : 1063 et annexes, 1165 (annexe 38), 1170 (tome XV) et in-8°, 280.

**Sénat** : 94 (1982-1983)

**Loi de Finances** - Association française d'action touristique (AFAAT) - Temps libre - Tourisme Vacances

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS</b> .....	4
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	5
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	7
<b>PRESENTATION DES CREDITS</b> .....	13
<i>Section I. Les crédits inscrits à la section « Tourisme » du budget du ministère du Temps libre occupent une place relativement modeste dans l'ensemble des crédits au tourisme</i> .....	
I. La dotation supplémentaire aux communes touristiques constitue la part essentielle du financement du tourisme .....	13
II. Les crédits de l'administration centrale et de l'inspection générale sont inscrits à la section commune du budget du temps libre .....	14
III. Certains crédits intéressant le tourisme figurent dans d'autres fascicules budgétaires .....	15
1. Ils sont en partie regroupés dans un tableau récapitulatif .....	15
2. Mais d'autres crédits intéressant le tourisme échappent encore à cette récapitulation .....	19

<b>Section 2. Les grandes masses du budget de la section « Tourisme »</b> .....	20
I. Les dépenses ordinaires : un effort de clarification .....	21
1. Les moyens des services .....	21
a) Les délégations régionales et les commissions interministérielles .....	21
b) Les bureaux à l'étranger : un effort à intensifier .....	22
c) Les services d'études et d'aménagement touristiques : vers plus de « transparence » .....	23
2. Les actions de promotion : effort vers l'étranger .....	24
3. Les subventions de fonctionnement au titre des actions touristiques : réaménagement .....	24
II. Les dépenses en capital : une contraction préoccupante .....	26
III. La présentation budgétaire révèle des améliorations .....	27
<b>Section 3. Un budget social, incitatif, modérément prospectif et en voie d'ouverture sur l'étranger</b> .....	28
I. La priorité reste donnée au tourisme social .....	28
II. Un budget incitatif .....	31
III. Un budget modérément prospectif .....	32
IV. Un budget en voie d'ouverture sur l'étranger .....	33
<b>Section 4. Deuxième délibération par l'Assemblée nationale</b> .....	35

### **PRINCIPALES OBSERVATIONS**

**1) La présentation des crédits de la section « Tourisme » du budget du ministère du Temps libre révèle un effort de clarification.**

**2) L'année 1983 devrait être marquée par un effort en faveur de la promotion du tourisme.**

**3) Malgré un relatif fléchissement des subventions, le tourisme social reste une des priorités.**

**4) La décentralisation se dessine avec l'esquisse d'une globalisation des subventions d'équipement.**

## EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 20 octobre 1982 sous la présidence de M. Jacques DESCOURS DESACRES, vice-président, la Commission a procédé à l'examen des crédits de la section Tourisme du projet de budget du ministère du Temps libre pour 1983.

M. Yves DURAND, rapporteur spécial, a d'emblée indiqué que les crédits du tourisme étaient marqués par une contraction de l'ordre de 3,53 %, estimant que ces crédits ne pouvaient pas inspirer une satisfaction excessive.

S'agissant des dépenses ordinaires, le rapporteur a indiqué que celles-ci augmentent de quelque 37,87 %, l'effort portant sur le personnel des délégations régionales mais, également, les bureaux à l'étranger, ce dont il faut se féliciter compte tenu de l'importance des recettes en devises (35 milliards de francs) procurées par les touristes étrangers. Le rapporteur spécial s'est, en outre, félicité de l'effort de clarification effectué dans la présentation des crédits d'études et d'aménagement.

Il a souligné la création d'une Agence nationale d'information touristique destinée à renforcer les actions de promotion.

S'agissant des dépenses en capital, M. Yves DURAND a observé que la contraction était sensible (- 20,6 % en autorisations de programme). Il a rappelé que la consommation des crédits, en ce domaine, n'était pas toujours chose aisée et par ailleurs, qu'une partie des subventions d'équipement serait intégrée dans la dotation globale d'équipement.

Le rapporteur spécial a estimé que quatre observations fondamentales pouvaient être faites concernant les crédits de la section Tourisme :

- un effort de clarification des crédits est incontestablement mené,
- la promotion touristique connaît des améliorations sélectives, notamment vis-à-vis de l'étranger,

– malgré un relatif fléchissement, le tourisme social reste une des priorités avec l'instauration du chèque vacances, la réflexion menée sur la « banalisation des hébergements », et l'effort en faveur des villages de vacances,

– enfin, la décentralisation se dessine avec l'esquisse d'une globalisation des subventions d'équipement.

A l'issue de cet exposé, M. Jacques DESCOURS DESACRES a interrogé le rapporteur spécial sur le sort des subventions attribuées à l'association « France Information Loisirs » et à l'Association française d'animation touristique.

Il a attiré l'attention de la commission sur les exigences de la réglementation sur le stationnement des « maisons mobiles », notamment en Normandie. M. Yves DURAND, rapporteur spécial a indiqué qu'il entreprendrait une étude sur ce point.

M. René BALLAYER a souligné les difficultés que soulève l'exigence des critères d'attribution des subventions à l'hôtellerie, notamment dans le milieu rural.

M. Yves DURAND a estimé que les inconvénients dus aux effets de seuil devaient trouver, à cet égard, une solution appropriée et que la D.G.E. globaliserait, pour partie, les subventions à l'hôtellerie rurale.

L'ensemble de la Commission a estimé qu'il convenait d'attirer l'attention du gouvernement sur la question hôtelière et d'aménager les conditions d'octroi de l'aide à l'hôtellerie rurale. M. Jacques DESCOURS DESACRES a observé ensuite que, s'agissant des hébergements, il serait nécessaire de procéder à une réflexion d'ensemble sur la fiscalité des meublés.

M. Yves DURAND est convenu que ce problème devait, en effet, faire l'objet d'un examen attentif.

**La Commission a alors approuvé le rapport ainsi que les observations présentées par son rapporteur spécial et, sous réserve de ces observations, elle a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits de la section « Tourisme » du budget du ministère du Temps libre.**

## AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

La section « Tourisme » du budget du ministère du Temps libre voit ses crédits initiaux s'élever à 201 692 367 frs, soit une contraction de l'ordre de - 3,63 % par rapport aux crédits votés de 1982. Il ne s'agit pas, à l'évidence, d'un chiffre qui provoque la satisfaction. La présentation des crédits confirme d'ailleurs cette impression de relative « morosité ».

- Il convient d'ajouter que ce budget intervient dans une année marquée par six éléments préoccupants : la relative stagnation des départs en vacances, le difficile étalement des congés, l'impact des difficultés économiques sur les professions touristiques, le poids de la fiscalité sur ces professions, le relatif infléchissement des recettes du Tourisme au sein de la balance des paiements.

- Les statistiques sur **les départs en vacances** des Français, obtenues par l'INSEE, au moyen de son enquête de conjoncture « intentions d'achat » réalisée auprès des ménages, indiquaient qu'en 1981, dernière année connue, 23,8 % de la population étaient partis en vacances en hiver et 54,3 % en été, ce qui marquait un très lent progrès par rapport aux années précédentes, progrès d'ailleurs compensé par la baisse légère de la durée des séjours (24,7 jours l'été et 14 jours l'hiver en moyenne en 1981). Ces chiffres qui semblent devoir être confirmés en 1982, révèlent, selon les experts, une tendance vers **une certaine « saturation »**, notamment dans les ménages dont le chef est cadre supérieur ou membre d'une profession libérale.

- **L'étalement des vacances** constitue toujours un problème qui entraîne des conséquences négatives : faible durée de rentabilité des hébergements et équipements touristiques, inflation des prix à la consommation, difficultés de réalisation de certains travaux publics, ralentissement conjoncturel de l'activité économiques (- 33 %).

Les raisons du faible étalement des congés sont moins liées à un « héliotropisme aoûtien » qu'on l'a longtemps cru. En outre, **l'importance des vacances scolaires dans le choix des mois de juillet et d'août doit être ramenée, selon certains, à ses justes proportions** puisque 40 % des ménages seulement ont des enfants d'âge scolaire et que 12 % des partants considèrent la date des congés scolaires comme une contrainte limitant leur liberté de choix. En fait, la majorité des Français prend ses vacances en août, certes, parce que **leur entreprise** ferme ou fonctionne au ralenti en raison d'une tradition qui conduit les sièges sociaux et directions des firmes, installés à Paris, à fermer en août, mais aussi parce que **la plupart des 40 % des ménages nantis d'enfants d'âge scolaire partent en vacances**. Il convient, en effet, de ne pas minimiser à l'excès la contrainte scolaire.

Des efforts sont menés pour parvenir à un étalement notamment par une coordination entre le ministère du Temps libre et le ministère du Travail et des actions de « sensibilisation » au niveau des entreprises, mais force est de constater que, pour 1982, ces efforts n'ont pas, semble-t-il, abouti à des résultats très significatifs.

Des obstacles subsistent. L'étalement implique, en effet, un alignement des fournisseurs des firmes sur ce rythme et une certaine polyvalence des personnels, une révision des programmes d'entretien des matériels. Cela suppose enfin, un assouplissement des dates de prises de congés, permettant aux conjoints de partir ensemble.

Il reste - et ce facteur n'est pas à négliger - que les mois d'été sont évidemment les plus éléments dans un pays de climat tempéré comme la France continentale.

On peut cependant escompter que la généralisation de la cinquième semaine de congés payés, entrée en vigueur en 1982, impliquera surtout une augmentation du taux des départs en hiver et constituera un élément positif au regard de l'étalement.

- L'année 1983 devrait, en outre, confirmer l'impact des **difficultés économiques sur l'ensemble des professions touristiques**. Après une saison touristique de 1982 dont les résultats auraient pu être meilleurs, il faut cependant souhaiter que l'année 1983 soit favorable. Selon les professionnels, il semble en outre que la taxation des frais généraux des entreprises s'est traduite par des diminutions de l'ordre de 15 % à 34 % du chiffre d'affaires des restaurants.

Si l'on considère la période septembre 1981 à mai 1982 inclus, il est intéressant de constater que le nombre de défaillances de cafés, hôtels et restaurants s'est élevé, en données corrigées des variations saisonnières à 1645, représentant ainsi 11,1 % du total des défaillances enregistrées pendant la même période sur le territoire national. Bien que ce pourcentage ne marque qu'une légère augmentation par rapport aux cinq dernières années, il est souhaitable qu'il ne s'aggrave pas.

- Corollaire de ces difficultés, un certain nombre de revendications se sont fait jour parmi les professionnels du tourisme. Le souhait a été notamment exprimé que **les charges** pesant sur l'hôtellerie soient allégées. Une détaxation de la TVA sur les fuels en faveur des hôtels a été ainsi demandée. La taxation à hauteur de 18,6 % des hôtels quatre étoiles et quatre étoiles de luxe a fait, par ailleurs, l'objet de certaines critiques. S'agissant de la restauration, il semble, en outre, que le blocage des prix entraîne certaines difficultés ponctuelles. Enfin, une relative inquiétude se manifeste chez les professionnels devant le développement du paracommercialisme et les projets de « banalisation » des hébergements.

- Bien que **le volume des échanges touristiques dans la balance des paiements reste mal individualisé**, pour des raisons de présentation technique que votre rapporteur avait eu l'occasion de souligner lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1982, il n'est pas indifférent de considérer l'évolution récente du poste « Voyages » de la balance des opérations courantes.

Pour le premier trimestre de 1982, dernière période connue, le solde de ce poste confirmait une décélération déjà observée en 1981, due à l'augmentation des dépenses et à une augmentation moins rapide des recettes.

Il semble que l'année 1982 ne laisse pas augurer un redressement de cette tendance. Aussi, bien que le ralentissement de la demande touristique semble être un phénomène de dimension internationale, en termes de flux physiques et financiers, et que la France conserve sa troisième place mondiale, en termes de recettes touristiques, après les Etats-Unis et l'Italie, ce fléchissement, particulièrement sensible pour la France, est préoccupant et il est souhaitable que l'année 1983 marque une amélioration à cet égard compte tenu de **la part décisive que détient le tourisme au sein des revenus « invisibles »**.

- L'exécution de la loi de finances pour 1982 ne peut, enfin, inspirer une satisfaction excessive. En effet, à la suite de la « régulation » budgétaire décidée en début d'année et du gel à hauteur de 25 % des autorisations de programme et des mesures nouvelles en crédits de paiement, un arrêté du ministre chargé du budget en date du 18 octobre 1982 a procédé à des **suppressions de crédits**. La section « Tourisme » est concernée pour 30,875 millions de francs en autorisations de programme et pour 15 225 millions de francs en crédits de paiement.

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme annulée	CRÉDIT de paiement annulé
Franes			
<b>IV. - TOURISME</b>			
<b>TITRE V</b>			
Aménagements touristiques de la montagne, du littoral et de l'espace rural .....	<b>56-02</b>	10 000 000	6 700 000
<b>TITRE VI</b>			
Subventions d'équipement pour le tourisme social .....	<b>66-01</b>	20 875 000	8 525 000
Totaux pour le tourisme .....		30 875 000	15 225 000

Cette suppression de crédits inspire deux réflexions à votre rapporteur :

- sur un plan formel, il ne semble pas opportun de procéder à des suppressions de crédits alors que le Parlement procède à l'examen des crédits de l'année suivante ;

- quant au fond, si ces suppressions sont justifiées par le climat de rigueur budgétaire, elles n'en auront pas moins des conséquences en retardant des travaux et la mise en place d'équipements.

● A ces six éléments préoccupants, la période récente oppose un effort de réflexion sur les questions touristiques. Divers travaux ou propositions ont été rendus publics en 1982. Il en est ainsi, notamment, du rapport du Conseil économique et social sur « le Développement de nouvelles formes d'activités touristiques » publié en mai 1982.

Par ailleurs, le tourisme constitue, de façon incontestable, **un secteur porteur d'avenir**.

– Sur le plan social, bien que le nombre des départs en vacances et la durée des séjours marquent une certaine stagnation, il est encourageant de constater que les départs en vacances des employés, des ouvriers, des personnels de service marquent une progression, certes légère mais constante, depuis dix ans.

– En ce qui concerne les emplois, on estime à 1 500 000 le nombre de personnes qui travaillent dans ce secteur. On observe une progression régulière de ces emplois en indice sur une tranche bien délimitée, de 100 à 124 entre 1975 et 1981, ce qui représente l'indice le plus fort de notre économie à la fois en gains de productivité par le travail et par l'emploi.

– Du point de vue strictement économique : dans la balance des paiements, le tourisme représente entre 30 et 35 milliards de recettes. Le tourisme touche environ 30 millions d'étrangers, mais, en sens inverse, 17 millions de Français ont dépensé 25,3 milliards de francs à l'étranger, ce qui explique par exemple que le solde positif de la balance des paiements en 1980 se soit élevé à 9,2 milliards en francs courants.

Le tourisme est un secteur dont les potentialités peuvent être développées :

– par une aide à l'entreprise familiale dans le secteur « para-professionnel », notamment dans les campagnes ;

– par une incitation à l'amélioration de l'accueil et du service de l'hôtellerie traditionnelle ;

– par une poursuite des efforts du tourisme industriel et de l'hôtellerie de chaînes qui a déjà permis de remarquables succès à l'exportation ;

– par l'intégration du tourisme à gestion associative et des efforts des collectivités locales dans une perspective d'aménagement du territoire et dans un souci de complémentarité avec le tourisme de rapport.

Telles sont les principales réflexions qui peuvent servir de cadre à l'examen des crédits de la section « Tourisme » du budget du ministère du Temps libre pour 1983.

## PRESENTATION DES CREDITS

### **Section 1. Les crédits inscrits à la section « Tourisme » du budget du ministère du Temps libre occupent une place relativement modeste dans l'ensemble des crédits au tourisme.**

Comme chaque année, compte tenu de cette modicité relative, votre rapporteur spécial croit devoir évaluer ces crédits compte tenu de leur environnement financier global.

#### ***1. LA DOTATION SUPPLEMENTAIRE AUX COMMUNES TOURISTIQUES CONSTITUE LA PART ESSENTIELLE DU FINANCEMENT DU TOURISME***

Bien que la loi n° 80.1102 du 31 décembre 1980 complétant celle du 3 janvier 1979 ait réduit le plafond de la dotation de 30 % à 28 % des ressources affectées aux concours particuliers dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, cette dotation évolue assez favorablement compte tenu de son indexation sur le produit de la taxe à la valeur ajoutée.

En 1982, la dotation supplémentaire s'élève à 671,4 millions de francs, soit une augmentation de 15,7 % en valeur par rapport à 1981.

Pour 1983, et sous réserve des décisions du comité des finances locales relatives à la répartition des concours particuliers au titre de la dotation globale de fonctionnement, le montant prévisionnel de la dotation s'élève à environ 735 millions de francs soit une augmentation de l'ordre de 8,58 %.

Il est éclairant de rapprocher ce chiffre de 735 millions du montant total des crédits demandés pour la section « Tourisme » en 1983, soit 201,6 millions de francs. **La dotation supplémentaire pour les communes touristiques représente, en effet, plus du triple des crédits de la section Tourisme**. L'impact de ces crédits est donc d'un ordre de grandeur sensiblement différent.

Il convient d'ajouter, pour mémoire, que le décret n° 82. 493 du 10 juin 1982 a ajouté un nouveau critère de répartition de cette dotation supplémentaire par l'introduction d'un indice pondéré de capacité d'accueil **en voie de création** à côté de l'indice de capacité existante.

## ***II. LES CREDITS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DE L'INSPECTION GENERALE SONT INSCRITS A LA « SECTION COMMUNE » DU BUDGET DU TEMPS LIBRE***

Les crédits de l'administration centrale et de l'Inspection générale figurent à la « Section commune » du budget du ministère du Temps libre.

Au titre III (Moyens des services) ces crédits atteignent 24 467 760 frs pour 1983, soit une baisse de 22,17 %. Cette baisse est due à la contraction des dépenses de personnel qui atteignent 14 474 716 frs, soit - 34,45 %. Les dépenses de matériel, quant à elles stagnent, exception faite d'ajustements pour les loyers. Elles atteignent 9 993 544 frs pour 1983.

Il convient de remarquer qu'au sein de ces dépenses, le chapitre 34.03 (Etudes générales) est simplement reconduit pour 1983 à hauteur de 1 254 152 frs. Il y a une diminution de 8 % en francs constants compte tenu de l'objectif de hausse des prix.

### **III. CERTAINS CREDITS INTERESSANT LE TOURISME FIGURENT DANS D'AUTRES FASCICULES BUDGETAIRES**

#### **1. Ils sont en partie regroupés dans un tableau récapitulatif**

Le tableau récapitulatif des financements intéressant le tourisme et figurant dans d'autres fascicules budgétaires est reproduit à la page 35 du projet de loi de finances pour 1983 (fascicule bleu du Temps libre).

Ce tableau retrace les crédits inscrits aux dotations suivantes :

– aides pour l'équipement hôtelier du budget des Charges communes (chapitre 64.01) ;

– crédits de fonctionnement et d'équipement des missions interministérielles d'aménagement touristique figurant au budget du plan et de l'aménagement du territoire ;

– subventions d'équipement pour les voies navigables et ports fluviaux en métropole du budget des transports intérieurs (chapitre 63.45) ;

– enfin, crédits d'aménagement, d'accueil, d'animation et de loisirs du budget de l'agriculture (chapitre 61.80).

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DE CRÉDITS INTÉRESSANT LE TOURISME

(En milliers de F)

Numéro du chapitre	Budget, chapitre et nature de la dépense	1982			1983		
		Fonctionnement D.O.	Équipement		Fonctionnement D.O.	Équipement	
			A.P.	C.P.		A.P.	C.P.
	<b>TOURISME</b>						
	<b>Économie et budget</b>						
	<i>I. Charges communes</i>						
64-01	Aides pour l'équipement hôtelier . . . . .	"	43.600	43.600	"	14.250	14.250
	<b>Plan et aménagement du territoire</b>						
	<i>II. Aménagement du territoire</i>						
31-01	Missions interministérielles d'aménagement touristique. Fonctionnement						
31-02							
31-91					(1)		
33-90		5.366	"	"	5.224	"	"
33-91							
34-96	Subventions d'équipement. . . . .						
37-90							
55-00		"	114.000	109.000	"	79.700	65.655
	<b>Transports</b>						
	<i>VI. Transports intérieurs</i>						
63-45	Voies navigables et ports fluviaux en métropole. Sub- ventions d'équipement. . . . .	"	1.500	1.500	"	1.600	1.600
	<b>Agriculture</b>						
61-80 art. 30	Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace (aménagement d'accueil, d'animation et de loisirs)	"	35.000	65.000	"	"	34.000 (3)

(1) Compte tenu de la suppression de la mission Languedoc-Roussillon.

(2) Crédit globalisé en 1983.

(3) Couverture des AP 1382 et antérieures

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- Alors que, jusqu'en 1982, les prêts du FDES pour l'équipement hôtelier étaient pris en considération, ce n'est plus le cas pour 1983.

- Les aides pour l'équipement hôtelier marquent un fléchissement, passant de 43 600 000 frs en crédits de paiement en 1982 à 14 250 000 frs pour 1983.

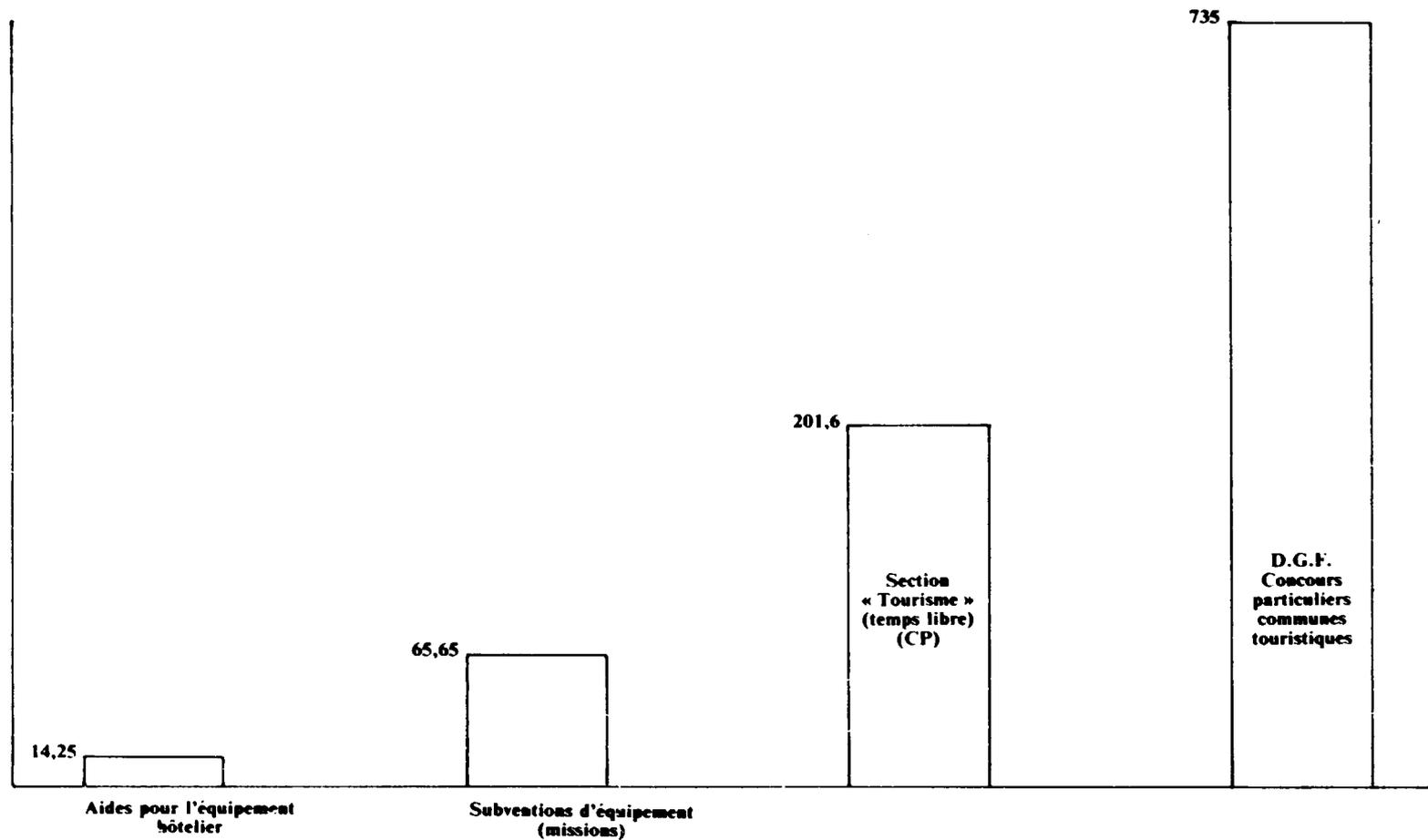
- Les crédits de fonctionnement des missions interministérielles sont en légère baisse, mais cette baisse s'explique en partie par la suppression de la mission Languedoc-Roussillon.

En revanche, les crédits d'équipement marquent une contraction sensible, passant de 109 millions de francs en 1982 à 65,655 millions en 1983 en crédits de paiement.

- Les subventions d'équipement pour les voies navigables et les ports fluviaux augmentent de 6,06 % mais cette augmentation ne suffira pas à compenser la hausse des prix attendue.

- Enfin, les crédits du ministère de l'Agriculture feront en 1983 l'objet d'une **globalisation au sein de la dotation globale d'équipement** si la loi sur la répartition des compétences est adoptée par le Parlement. Dans cette hypothèse, des crédits de paiement assureraient la couverture des autorisations de programme de 1982 et antérieures à hauteur de 34 millions de francs.

**TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES SOURCES  
DE FINANCEMENT DU TOURISME EN 1983**  
*(en millions de francs)*



**2. Mais d'autres crédits intéressant le tourisme échappent encore à cette récapitulation.**

Dans le rapport spécial sur la section Tourisme lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, votre rapporteur regrettait que le tableau récapitulatif présentât certaines lacunes :

- dotation pour les communes touristiques (D.G.F.) ;
- prêts spéciaux pour le soutien à l'emploi ;
- bonifications d'intérêts pour les prêts à l'hébergement ;
- détail des crédits au secteur tourisme du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR), fonds d'intervention pour la qualité de la vie (FIQV), fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT).

Ces lacunes ont persisté pour 1983, en raison de difficultés techniques, selon les réponses fournies à votre rapporteur.

Ces difficultés sont incontestables mais ne semblent pas insurmontables. En conséquence, il serait souhaitable que la présentation de ces crédits fût assurée dans la loi de finances pour 1984.

En outre, il serait également souhaitable que, dans l'hypothèse d'une mise en oeuvre de la dotation globale d'équipement, une référence soit conservée des crédits globalisés intéressant le secteur du tourisme.

## **Section 2. Les grandes masses du budget de la section « Tourisme ».**

Les crédits de l'administration centrale et de l'inspection générale se trouvant inscrits à la « section commune » du budget du ministère du Temps libre, la section « Tourisme » du budget de ce ministère regroupe donc :

- les moyens des délégations régionales, des commissions interministérielles et des bureaux à l'étranger,
- les crédits affectés à la promotion, aux incitations et aux interventions,
- les dotations en capital accordées pour l'aménagement touristique et divers équipements.

Le budget de la section « Tourisme » passe de 209 256 734 frs en 1982 à 201 692 367 frs en 1983, ce qui représente, d'un exercice à l'autre **une contraction de l'ordre de - 3,63 %**. Succédant à une progression de 68,85 % en 1982 par rapport à 1981, cette légère régression constitue une évolution contrastée.

Rapportés à l'objectif de hausse des prix pour 1983, les crédits du Tourisme devraient donc connaître un repli de l'ordre de 11,6 % en francs constants. Il y a là un effet du climat de rigueur budgétaire qui peut comporter des éléments préoccupants.

Rapportés à l'évolution de l'ensemble des dépenses civiles de l'Etat, ces crédits n'inspirent pas non plus un enthousiasme excessif.

Cette contraction est essentiellement due aux dépenses en capital, dont le montant atteint, en crédits de paiement 76 350 000 frs pour 1983, soit un repli de l'ordre de - 35,49 % par rapport à 1982.

## **I. LES DEPENSES ORDINAIRES : UN EFFORT DE CLARIFICATION**

Les dépenses ordinaires, qui atteignent 125 342 367 Frs pour 1983 croissent de 37,87 % par rapport à 1982.

### **1) Les moyens des services**

#### *a) Les délégations régionales et les commissions interministérielles*

Les crédits des délégations régionales sont demandés au titre des « délégations régionales et commissions interministérielles ». Ils atteignent globalement 8 443 984 frs pour le Titre III (Moyens des services).

- Or, votre rapporteur constatait déjà l'an dernier avec une certaine perplexité que les commissions interministérielles d'aménagement touristique du littoral, de l'espace rural et de la montagne n'avaient pas été réunies depuis plusieurs années.

- Les délégations régionales (22 en métropole et 4 outremer) comportent un effectif de 64 agents. Il convient de noter qu'en Guadeloupe, Martinique et Guyane, les fonctions des délégués sont exercées par des agents n'appartenant pas à l'administration du Tourisme mais dont le traitement est compensé par l'attribution de subventions dans le cadre du plan triennal de développement du Tourisme.

Par ailleurs, les délégations d'Alsace-Lorraine et de Champagne-Ardenne, vacantes en 1981, viennent d'être pourvues.

Il convient de rappeler que tous les emplois des délégations régionales imputés au budget du tourisme, sont des emplois de contractuels pour lesquels il n'existe aucun statut, à l'exception de 8 postes de sténodactylographes à pourvoir en 1983 dont les titulaires auront le statut de droit commun du Ministère du Temps libre.

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement des délégations régionales, le montant total est de 4 538 725 frs.

Pour 1983, ces moyens resteront inchangés, hormis les loyers qui subissent une simple actualisation et les frais de déplacements qui bénéficient d'une mesure nouvelle de 100 000 frs.

## Moyens de fonctionnement 1983

- Déplacements (ch. 34.11) .....	1 251 403
- Matériel (ch. 34.12) .....	2 612 848
- Loyers (ch. 34.91) .....	747 697
- Parc Automobile (ch. 34.92) .....	103 292
- Total .....	4 715 240

## Rappel de fonctionnement 1982

- Déplacements (ch. 34.11) .....	1 151 403
- Matériel (ch. 34.12) .....	2 612 848
- Loyers (ch. 34.91) .....	671 182
- Parc Automobile (ch. 34.92) .....	103 292
- Total .....	4 538 725

*b) Les bureaux à l'étranger : un effort à intensifier*

Les représentations à l'étranger exigent une mise en place de moyens suffisants.

Ces moyens s'élèvent à 30 510 949 frs pour les dépenses de personnel (+ 28,4 % par rapport à 1982) et à 30 519 133 frs pour les dépenses de matériel (+ 25,06 %).

Au titre des mesures nouvelles, on peut remarquer : une majoration des crédits affectés au fonctionnement des bureaux à l'étranger (chapitre 34.14, articles 31, 32, 33 et 34) à hauteur de 4 500 000, avec un effort particulier pour la propagande touristique (+ 3 560 000 frs).

Un ajustement de l'ordre de 1,4 million est également nécessaire pour les crédits de location des bureaux à l'étranger.

Enfin, un crédit nouveau de 60 000 frs est prévu pour l'achat et l'entretien du parc automobile.

Par ailleurs, une mesure d'ordre conduit à changer l'imputation budgétaire des dépenses de cotisations sociales et de prestations familiales afférentes aux rémunérations de personnels en service à l'étranger (chapitre 33.90 article 30).

**· Votre rapporteur constate toutefois que l'effort dans ce domaine doit être intensifié .** La dernière décennie a, en effet, été marquée par un certain désengagement du budget du Tourisme vers l'étranger.

**Il semble, dans cette perspective, souhaitable de reprendre une politique décidée de présence à l'étranger .**

Certes la réouverture du bureau de tourisme de Stockholm et l'ouverture d'un bureau au Brésil peuvent constituer des aspects encourageants.

Mais, compte tenu des ressources en devises (35 milliards de francs) qu'apportent les quelque trente millions de visiteurs étrangers à la France, il paraît nécessaire :

- de créer des bureaux de tourisme dans les régions potentiellement intéressantes comme le Proche Orient ou l'Amérique du Sud,

- de stimuler l'approvisionnement des bureaux et des ambassades en documentation touristique,

Un effort de réflexion pourrait, à cet égard, être utilement mené par une coordination entre les services du Tourisme et le ministère des Relations extérieures.

*c) Les services d'études et d'aménagement touristique : vers plus de « transparence »*

Le projet de loi de finances pour 1983 prévoit des redéploiements de crédits en faveur des services d'études et d'aménagement touristique.

Ces crédits concernent à la fois :

- le titre III :

- ch. 34.11 art. 20 nouveau-déplacements-1 150 000 F

- ch. 34.12 art. 20 nouveau-matériel-1 180 000 F

- ch. 34.92 art. 40 nouveau-parc automobile-160 000 F

- total : 2 490 000 F

– le titre IV :

– ch. 44.01 art. 60 nouveau-interventions-21 000 000 F

Cette nouvelle présentation assure une meilleure transparence du budget. Elle prévient les transferts de crédits en provenance du chapitre 56.02 qui avaient été critiqués par votre rapporteur lors des budgets précédents.

## **2. Les actions de promotion : effort vers l'étranger**

Les crédits de promotion connaissent une relative progression.

La promotion sur le marché français échappe à cette règle puisque ses crédits sont inchangés à 3 238 708 frs.

En revanche, la promotion sur les marchés étrangers bénéficie d'une mesure nouvelle de 1 100 000 frs et ses crédits atteignent 8 232 086 frs. Cette augmentation rapprochée de l'augmentation des crédits destinés aux bureaux à l'étranger, révèle que l'effort est porté sur la promotion à l'étranger, ce dont votre rapporteur se félicite.

## **3. Les subventions de fonctionnement au titre des actions touristiques : réaménagement**

● La suppression, en 1982, de l'association « France Information Loisirs » et la décision annoncée par M. le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme de ne pas reconduire, en 1983, la subvention de fonctionnement à l'Association française d'action touristique, dont les résultats en 1982 ont, semble-t-il, été décevants, aboutissent à un réaménagement important des crédits.

Des économies sont réalisées au titre IV, chapitre 44.01, à hauteur de 7 191 199 frs du fait de la suppression des subventions de fonctionnement à l'Association française d'action touristique (- 2 131 199 frs à l'article 10 et à « France Information Loisirs » (- 5 060 000 frs à l'article 40).

Une Agence nationale pour l'Information touristique (A.N.I.T.) est mise en place. Cette agence étant un établissement public administratif elle sera financée, non pas sur le Titre IV comme l'association F.I.L., mais sur le Titre III où un chapitre nouveau 36.10 est abondé à hauteur de 2 500 000 frs. La modicité de ces crédits implique, à l'évidence, la nécessité d'aller plus loin en 1984.

Votre rapporteur accueille avec intérêt ce réaménagement et souhaite que la création de l'A.N.I.T. débouche sur des résultats positifs.

● Outre ces aménagements, les subventions de fonctionnement à l'action touristique sont caractérisées par les éléments suivants :

– Le redéploiement des crédits en faveur des services d'études et d'aménagement touristique - crédits jusqu'alors transférés en cours d'année depuis le chapitre 56.02 - affecte en hausse le chapitre 44.01 pour 21 millions de francs. Cette mesure constitue un sensible effort de clarification.

– Une mesure nouvelle de 860 000 frs est prise en faveur de la promotion touristique à l'étranger. Elle permet une majoration des subventions allouées aux organismes de promotion touristique pour accueillir les professionnels étrangers du tourisme.

– Enfin, les subventions aux organismes à vocation touristique sont reconduites à hauteur de 7 947 025 frs, ce qui revient à une diminution de l'ordre de 8 % en francs constants. Cette stagnation constitue un élément préoccupant car divers organismes ont un réel besoin de cette subvention pour assurer l'équilibre de leur trésorerie.

En revanche, le grand nombre des organismes bénéficiant de ces subventions conduit parfois à un « saupoudrage » dont l'utilité n'est pas évidente.

Pour votre rapporteur, il **conviendrait donc de procéder à une réflexion d'ensemble sur l'utilisation des crédits du chapitre 44.01 (article 20).**

Cette réflexion pourrait être utilement rapprochée de la politique de **décentralisation** en cours. Bien qu'il ait été annoncé, un temps, que l'organisation du tourisme serait affectée par la loi sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, tel ne semble pas devoir être le cas dans l'immédiat.

Les propositions de loi portant réforme de l'organisation régionale du tourisme déposées en avril au Sénat et en mai 1982 à l'Assemblée nationale devraient apporter d'utiles éléments à cet égard.

Il paraît raisonnable à votre rapporteur d'éviter tout bouleversement susceptible de décourager les bénévoles qui se dévouent souvent depuis de longues années dans les divers organismes touristiques et de provoquer des rivalités artificielles entre intérêt départemental et intérêt régional.

## II. LES DEPENSES EN CAPITAL : UNE CONTRACTION PREOCCUPANTE

Tourisme	1982	1983
Titre V. AP .....	40 000 000	18 560 000
CP .....	43 000 000	17 960 000
Titre VI. AP.....	83 500 000	79 490 000
CP.....	73 340 000	58 390 000
Total AP .....	123 500 000	98 050 000
CP .....	118 340 000	76 350 000

Le tableau ci-dessus fournit l'évolution, d'un exercice à l'autre, des dépenses en capital. Ces dotations sont caractérisées par une contraction de l'ordre de 35,48 % en crédits de paiement et de 20,6 % en autorisations de programme.

Ces baisses s'expliquent en partie par l'imputation aux titres III et IV des crédits respectivement destinés au fonctionnement et aux interventions des services d'études et d'aménagement touristique précédemment imputés au chapitre 56.02.

Au titre des investissements, les crédits concernent :

- l'aménagement touristique de la montagne : 8 526 000 frs en crédits de paiement ;
- l'aménagement touristique du littoral : 5 564 000 frs ;
- l'aménagement touristique de l'espace rural : 3 870 000 frs.

S'agissant des subventions d'équipement, les actions concernent exclusivement le tourisme social (chapitre 66.01).

Ces subventions marquent une baisse sensible (- 22 %) puisqu'elles passent de 73 340 000 frs en 1982 à 58 390 000 frs en crédits de paiement pour 1983.

- L'effort principal est effectué pour le concours au financement de **villages de vacances** et autres hébergements réalisés par des organismes sans but lucratif (37 460 000 frs en crédits de paiement pour 1983).

Encore convient-il de préciser que les crédits 1982 n'ont pas été consommés de façon optimale dans ce domaine semble-t-il.

- Des concours seront en outre attribués, à hauteur de 20 930 000 frs, pour le financement de terrains de camping et de caravanning et de parcs résidentiels de loisirs.

Il convient de préciser que la part des crédits du chapitre 66.01 bénéficiant aux collectivités locales est appelée à être globalisée au sein de la **dotation globale d'équipement**.

### **III. LA PRESENTATION BUDGETAIRE REVELE DES AMELIORATIONS**

● Votre rapporteur ayant eu l'occasion de critiquer à plusieurs reprises les transferts effectués en cours d'exercice entre le chapitre 56.02 et le chapitre 44.01 relève avec satisfaction que des améliorations sensibles ont été apportées, pour 1983, dans la présentation des crédits de la section Tourisme.

Malgré l'inconvénient passager, que présente cette nouvelle présentation de diminuer le solde des dépenses en capital et d'augmenter la dotation du chapitre 44.01, celle-ci contribuera de façon incontestable à une meilleure « transparence » budgétaire.

Le détail de ces redéploiements de crédits a été indiqué lors de l'examen des dépenses ordinaires (services d'études et d'aménagement touristique).

● Il aurait été cependant souhaitable par ailleurs :

- que le financement des rémunérations des délégués régionaux au Tourisme en Guadeloupe, Martinique et Guyane qui n'appartiennent pas à l'administration du Tourisme, fasse l'objet d'une présentation plus claire ;

- que le chapitre 56.01 (Etudes pour l'aménagement touristique du territoire) soit abondé dès le projet de loi de finances afin d'éviter les transferts de crédits soulignés chaque année par votre rapporteur.

### **Section 3. Un budget social, incitatif, modérément prospectif et en voie d'ouverture sur l'étranger.**

#### ***1. LA PRIORITE RESTE DONNEE AU TOURISME SOCIAL***

L'année 1982 a été l'occasion d'une réflexion d'ensemble sur le tourisme social. Un rapport a été remis à M. le ministre du Temps libre, en janvier 1982, sur « le développement du tourisme social ».

- L'institution, par l'ordonnance n° 82.283 du 26 mars 1982, du **chèque-vacances**, constitue, pour ses auteurs la concrétisation d'une aide personnelle pour les personnes défavorisées. Le décret instituant l'Agence nationale pour les chèques-vacances a été publié le 16 août 1982 et M. le Premier Ministre a procédé, le 27 septembre, à l'installation de cette agence qui devrait être en mesure d'émettre et de vendre les premiers titres utilisables pour l'été 1983.

Pourront bénéficier du chèque-vacances tous les salariés acquittant un impôt inférieur à 1000 francs. L'acquisition se fera par des versements mensuels répartis sur au moins huit mois et compris entre 2% et 10% du SMIC mensuel. A chaque versement devra correspondre une contribution de l'employeur, augmentée, le cas échéant, d'une contribution du comité d'entreprise. Six millions de foyers seraient concernés par cette mesure.

Votre rapporteur spécial souhaite que l'institution du chèque-vacances ait un effet bénéfique sur le secteur du Tourisme, en évitant toutefois, dans la mesure du possible, l'expansion d'un réflexe d'assistance au sein de la population et la création de nouvelles charges spécifiques pour les entreprises.

- L'année 1982 a également été marquée par une réflexion sur la « **banalisation des hébergements** ». Cette question provient du constat selon lequel les résidences secondaires (8 millions de lits) sont occupées en moyenne trente jours par an et la para-hôtellerie (90 000 lits) entre

120 et 240 jours par an. La « banalisation des hébergements » a pour objectif de rendre plus disponibles ces hébergements dans le temps et dans l'espace.

Votre rapporteur spécial, tout en observant qu'une réflexion sur la « banalisation des hébergements » a été menée, s'interroge sur les conséquences d'une telle suggestion sur la structure du parc des résidences secondaires auxquelles les Français, et notamment les citadins, se montrent attachés.

Il s'interroge sur des hypothèses émises, qui ont pu légitimement susciter des inquiétudes quant aux éventuelles atteintes au droit de propriété et sur le caractère parfois technocratique de certaines suggestions.

En revanche, il s'interroge sur le fait que la para-hôtellerie n'a reçu aucune aide ni en 1981 ni en 1982 au titre de la section « Tourisme » du budget du ministère du Temps libre. Il est vrai que la notion de « para-hôtellerie » n'est pas juridiquement limitée.

● Par rapport à l'ampleur des besoins dans le domaine du tourisme social, les crédits de la section « Tourisme » reflètent **une certaine modestie**.

– Les subventions d'équipement pour **les villages de vacances et les hébergements polyvalents** (chapitre 66.01 article 10) devraient atteindre 37 460 000 frs en crédits de paiement pour 1983.

L'objectif fixé pour les deux prochaines années est pourtant ambitieux : rénovation ou construction de 20 000 lits en villages de vacances ; meilleure utilisation du parc existant et à créer. D'autre part, un programme expérimental de réhabilitation d'installations de vacances à vocation sociale et culturelle sera mis en place à partir de deux départements (littoral et montagne).

Il convient de préciser que la programmation des villages de vacances et la gestion du chapitre 66.01 article 10 revient désormais à la Direction du Loisir social du ministère du Temps libre.

– Les subventions d'équipement pour **le camping-caravaning et les parcs résidentiels** (chapitre 66.01 article 20) reflètent la même modestie avec 20 930 000 frs en crédits de paiement, soit près de 20 % de baisse par rapport à 1982.

Votre rapporteur observe les difficultés que rencontrent les services pour connaître de façon précise le nombre des créations de places en camping. Ainsi, les statistiques relatives à 1982 ne seront-elles connues qu'au premier semestre 1983 et les dernières données précises remontent à 1979.

En résumé, malgré leur modestie, les crédits confirment qu'une **priorité reste donnée au tourisme social.**

- Certains ont pu s'interroger sur les conséquences de cette priorité sur le tourisme dit « commercial ». Il est, en effet, nécessaire que l'aide accordée au tourisme social ne nuise pas au secteur commercial.

Votre rapporteur observe, cependant, que l'appui du secrétariat d'Etat chargé du Tourisme pourrait être utilement accordé à deux formes « modernes » de tourisme : les congrès, les séjours dits « à thèmes ».

- De 1977 à 1981, la politique menée en matière de congrès est principalement appuyée sur une association dénommée « France Congrès ». De plus, une action directe était parfois entreprise soit par les bureaux du tourisme à l'étranger, soit par le truchement du G.I.E. « Bienvenue France ».

Le gouvernement avait envisagé de créer un office français des congrès qui aurait pu rassembler l'ensemble des intéressés et être son agent d'exécution dans la conduite de la politique de congrès.

Toutefois, cette politique s'est limitée au rassemblement de statistiques et au versement de subventions à l'association.

Les statistiques, toutefois, ne portent que sur les villes membres de cette association et ne pouvaient ainsi être considérées comme exhaustives.

- En l'absence d'un inventaire global des produits touristiques français, une appréciation quantitative du tourisme à thème est difficile à effectuer. En effet, le tourisme à thème a diffusé dans l'ensemble l'offre des produits touristiques. Il est même possible à cet égard de parler de prolifération.

Lancés par les organismes officiels du tourisme (Office de Tourisme, comités régionaux du Tourisme, comités départementaux du Tou-

risme) qui ont joué à cet égard un rôle pilote ces produits nouveaux ont rencontré la faveur de la clientèle. Le secteur commercial a pris à son tour en compte cette évolution et programme désormais des produits de vacances actives. Le succès de la formule est surtout remarquable dans le domaine sportif (stages de formation intensive au tennis par exemple).

Les services de réservation Loisirs Accueil installés dans vingtquatre départements, et qui regroupent pour ces départements l'ensemble des hébergements et des activités touristiques enregistrent, en 1982, 230 forfaits à thème (stages sportifs, artisanaux, séjours en roulotte, circuits à thème). Il est à noter que si les stages artisanaux (poterie, tissage, etc.) ne connaissent pas le succès que l'on pourrait penser, des produits comme le forfait circuit en bicyclette ou les circuits à thème rencontrent la faveur du public.

## **II. UN BUDGET INCITATIF**

L'action du Secrétariat d'Etat chargé du Tourisme conserve son caractère incitatif malgré le climat de rigueur budgétaire.

Bien que stabilisés à 7 947 026 frs, les crédits du chapitre 44.01 article 20 se révèlent utiles aux nombreuses associations et aux syndicats d'initiative, comités départementaux et régionaux qui en bénéficient.

Cependant, on peut penser que la baisse attendue pour 1983 de 8 % de ces crédits en francs constants pourra entraîner quelques difficultés ponctuelles.

Il convient de préciser que ces crédits sont complétés, en cours d'année, par des dotations en provenance du Fonds interministériel pour la Qualité de la vie, du Fonds interministériel d'Aménagement du territoire et des missions interministérielles.

Au premier semestre de 1982, les crédits à ce titre avaient été répartis entre :

- 12 comités régionaux de tourisme,
- 9 comités départementaux de tourisme,
- 11 associations.

Il est souhaitable qu'une répartition rationnelle en soit assurée en

1983, tout en tenant compte de la diversité des solidarités qui se manifestent concrètement, parfois au niveau régional mais parfois aussi au niveau départemental.

Les hypothèses tendant à un renforcement du rôle des comités régionaux de tourisme sont intéressantes. Cependant, deux observations peuvent être faites :

– d'une part, l'activité des comités régionaux de tourisme telle qu'on a pu l'observer en 1982, a été relativement inégale :

– d'autre part, un tel renforcement ne devrait s'effectuer ni au détriment des bénévoles qui se dévouent parfois depuis longtemps, ni en contradiction avec les réalités géographiques (façade littorale/arrière-pays, par exemple) ou avec les solidarités traditionnelles qui ont pu se manifester.

### **III. UN BUDGET MODEREMENT PROSPECTIF**

● Votre rapporteur rappelle que la dotation du chapitre 34.03 (Etudes générales) qui atteint 2 796 702 frs pour 1983 et comporte une mesure nouvelle à hauteur de 600 000 frs par imputation des crédits d'études générales de la direction du loisir social, figure à la « Section commune » du ministère du Temps libre.

● Le chapitre 56.01 de la Section Tourisme (Etudes pour l'aménagement touristique du territoire) est, en l'état actuel, dépourvu de tout crédit. C'est **une tradition que votre rapporteur spécial a eu l'occasion de critiquer** à plusieurs reprises dans les années précédentes. Or, ce chapitre reçoit des crédits par transferts en cours d'exercice. Selon les services, cette procédure « s'avère cependant particulièrement efficace ». En effet, les transferts, soumis à décision du ministère du Budget interviennent sur proposition du ministre chargé du Tourisme dès que les services d'études et d'aménagement touristique ont arrêté leurs programmes et que ceux-ci ont été soumis à une conférence interministérielle.

Certes, cet argument est pertinent mais au regard de la rigueur budgétaire il n'est pas convenable. A titre d'exemple, pour 1982, la dotation réelle du chapitre 56.01 atteindra 4 990 000 frs.

● Le chapitre 56.02 (Aménagements touristiques de la montagne,

du littoral et de l'espace rural) regroupe à la fois des crédits d'études et d'aménagements touristiques. Votre rapporteur ne peut faire autrement que de les confondre pour porter une appréciation sur ce chapitre.

Trois observations peuvent être formulées :

– Les moyens les plus importants sont alloués à la montagne (8,52 millions en crédits de paiement et 8,07 millions en autorisations de programme) soit respectivement - 46,07 % et - 43,5 % par rapport à 1982 :

– Les moyens alloués à l'espace rural s'effondrent puisqu'ils atteignent seulement 4 millions en autorisations de programme et 3,87 millions en crédits de paiement, contre respectivement 19,1 millions et 21 millions en 1982.

– Enfin, les moyens alloués au littoral connaissent une baisse de l'ordre de - 9,5 % en autorisations de programme avec 5,75 millions de francs pour 1983 et de l'ordre de - 9,1 % en crédits de paiement avec 5,5 millions de francs pour 1983.

Votre rapporteur spécial s'interroge sur l'utilité de certaines études commandées par l'administration, notamment :

« Etude sur le marché martiniquais à destination de la Guyane » (coût : 39 991,25 frs).

Interrogée sur la rentabilité de l'exploitation des études commandées, l'Administration indique qu'il n'est pas possible d'évaluer la rentabilité de ces études, soit parce qu'elles s'inscrivent dans le cadre du développement de la connaissance statistique, soit parce qu'elles préparent des décisions fonctions d'autres études.

#### ***IV. UN BUDGET EN VOIE D'OUVERTURE SUR L'ETRANGER***

Alors que le budget du Tourisme pour 1982 était marqué par une orientation plus spécialement intérieure, le budget pour 1983 marque une évolution incontestable, dont votre rapporteur se félicite, malgré son caractère encore limité.

● Les crédits des **bureaux à l'étranger** sont en augmentation, tant pour les dépenses de personnel (+ 28,4 %) que pour les dépenses de

matériel (+ 25,06 %). Il y a là un effort incontestable compte tenu du climat général de rigueur budgétaire.

- S'agissant de **la promotion**, l'effort est également mené sur les marchés étrangers :

- alors que les dépenses de promotion sur le marché français stagnent à 3 238 708 frs (chapitre 34.14 article 11) soit une baisse de 8 % en francs constants,

- les dépenses de promotion sur les marchés étrangers passent de 7 132 086 frs en 1982 à 8 232 086 frs pour 1983 (chapitre 34.14 article 12).

Cet effort est encourageant et devrait pouvoir se concrétiser.

- Enfin, au titre du chapitre 44.01, article 50, une majoration des **subventions** allouées aux organismes de promotion touristique pour accueillir les professionnels étrangers du tourisme à hauteur de + 860 000 frs pour 1983.

Ce triple effort marque un infléchissement qu'il convient de souligner.

#### **Section 4. Deuxième délibération par l'Assemblée nationale**

● Au cours d'une seconde délibération, l'Assemblée nationale a, d'une part, décidé de créer 4 emplois et de majorer les crédits du Titre III de 3.500.000 F afin de permettre l'ouverture, en 1983, de deux nouveaux bureaux du tourisme à l'étranger, de majorer à cette occasion les crédits de promotion touristique et enfin de majorer les crédits de subvention versés à l'Agence nationale d'information touristique (ANIT) en faveur de la promotion du tourisme.

● Par ailleurs, l'Assemblée nationale a majoré de 15 millions de francs en autorisations de programme et de 7 millions de francs en crédits de paiement la dotation du chapitre 66.01 « Subvention d'équipement pour le tourisme social ».

Ces majorations ont pour objet de favoriser la réalisation de villages de vacances, ce dont votre rapporteur spécial se félicite.

● Ces modifications affectent la présentation générale des crédits de la section Tourisme qui atteignent donc 212.192.367 F pour 1983 (dépenses ordinaires + crédits de paiement), et croissent, en définitive, de 1,4 % par rapport à 1982, au lieu d'une contraction de l'ordre de - 3,63 % du budget initial.

Les dépenses en capital régressent cependant, en définitive, de 33,8 % en crédits de paiement et de 8,46 % en autorisations de programme (contre - 35,48 % et - 20,6 % respectivement dans le projet de budget initial).

Enfin, les dotations du Titre VI (subventions d'équipement) fléchissent de 13,2 % en crédits de paiement, mais leur croissance s'accélère en autorisations de programme pour atteindre + 13,16 % par rapport à 1982.

La Commission des Finances a examiné les crédits de la section  
Tourisme du projet de budget du Ministère du Temps Libre pour 1983  
au cours de sa séance du 20 octobre 1982.

Sous réserve des observations présentées dans le présent rapport,  
votre Commission des Finances vous propose d'adopter les crédits de-  
mandés.